



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2013

---

L'an deux mil treize, le 17 septembre, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Etaient présents** : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Patrick VIGNAUD, M. Jacky CHARRUAULT, M. Jean-Pierre DELHOUME, M. Pascal TENNEVIN-PERET, Mme Alison MCDONAGH

**Etaient absents** : Mme Christine MAILLOCHAUD, Mme Héloïse PIERRE

**Est désigné secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre DELHOUME

<b>Date de convocation</b> : 6 septembre 2013	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> : - en exercice : 10 - présents : 8 - votants : 8
<b>Date d'affichage</b> : 6 septembre 2013	

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.  
Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour

- WKN : loyer poste de livraison
- WKN : offre de concours
- WKN : implantation du verger
- Comptabilité : location des salles : prix de la vaisselle cassée
- Comptabilité : décision modificative programme restaurant
- Plan d'eau : achat de poissons
- Demande de subvention du comité des fêtes
- Bail multiservices
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Présentation de Mme Isabelle GIRAUD, future gérante du multiservices à partir de novembre 2013.

### **DELIBERATION 2013-57 : WKN : loyer poste de livraison**

Monsieur le Maire rappelle aux membres Municipales que par délibération n°10-01-2011/5 du 10 janvier 2011, le Conseil Municipal avait décidé de désaffecter une partie du chemin rural dit de Bars à Chez Gabourin afin de procéder à la pose du poste de livraison électrique et d'accorder l'emplacement moyennant un loyer annuel de 1500€ pour parcelle cadastrée I 611.

L'instruction des demandes d'autorisation pour la construction et l'exploitation du parc éolien de Saint Martin l'Ars (Parc éolien des Courtibeaux) touche à sa fin. LA société WKN France souhaite signer avec la commune une promesse de bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de signer** la convention de mise à disposition avec promesse de bail en vue de la réalisation d'un parc éolien par la société WKN France.
- **d'accepter** un loyer annuel de 1500€ indexé selon les modalités décrites dans le document visé ci-dessus.
- **que tous les frais d'actes notariés** découlant de ces engagements seront à la charge de la société WKN
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les démarches nécessaires à la réalisation du projet et la signature de tout document s'y rapportant.

#### **DELIBERATION 2013-058 WKN : offre de concours**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil présents que l'instruction des demandes d'autorisation pour la construction et l'exploitation du parc éolien de Saint Martin L'Ars (Parc éolien des Courtibeaux) touche à sa fin. Conformément aux engagements de la société WKN France, la société SAS Parc éolien des Courtibeaux (filiale de WKN France), au titre des mesures d'accompagnement, offre de participer à l'entretien et au renforcement du réseau routier communal et de ses dépendances ainsi qu'à l'isolation des bâtiments publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** l'offre de concours concernant les mesures de participation à l'entretien et au renforcement du réseau routier communal et de ses dépendances ainsi qu'à l'isolation des bâtiments publics à hauteur de 100 000.00€
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à la signature de tout document s'y rapportant.

#### **DELIBERATION 2013-059 WKN : implantation du verger**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que conformément à ses engagements, la société WKN France financera la création et l'entretien d'un verger au titre des mesures d'accompagnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil présents les parcelles de terrain pouvant accueillir une trentaine d'arbres fruitiers mis à disposition des habitants de la commune pour une durée de 30 ans après la mise en service des éoliennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'implanter** un verger sur les parcelles rue de la liberté, cadastrées H 73 et route de Viviers cadastrée H 156.
- **de signer** la convention relative à la plantation et l'entretien d'un verger de variétés fruitières anciennes dans le cadre du projet de parc éolien des Courtibeaux.
- **qu'en contre partie**, la société WKN France s'engage à verser annuellement une indemnité forfaitaire de 500€ pour l'entretien du verger.
- **que la durée minimum** de la convention est de 30 ans après la mise en service des éoliennes

#### **DELIBERATION 2013-060 Location des salles : prix de la vaisselle cassée**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'à chaque location de salle, de la vaisselle est mis à disposition. Un inventaire est effectué à l'entrée et à la sortie. Il est nécessaire d'établir un tarif pour le cas où la vaisselle ne serait pas rendue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'appliquer** les tarifs suivants en cas de vaisselle cassée et/ou perdue :

Assiette creuse	3.00 €
Assiette plate	3.00 €
Assiette à dessert	3.00 €
Bol	2.00 €
Verre à vin	1.50 €
Verre à eau	1.50 €
Coupe à champagne	2.00 €
Tasse à café	1.00 €
Fourchette	1.00 €
Couteau	1.00 €
Petite cuillère	1.00 €
Cuillère à soupe	1.00 €
Petite faitout	80.00 €
Grand faitout	110.00 €
Pichet	5.00 €
Carafe	5.00 €
Panière à pain	2.00 €
Louche	8.00 €
Écumoire	8.00 €
Soupière inox	10.00 €
Plat inox	7.00 €
Saladier en verre	8.00 €

#### **DELIBERATION 2013-061 Décision modificative**

Afin de pouvoir payer la facture VERGNAUD concernant les changements des baies vitrées et l'isolation des montants et de l'étage, il est nécessaire d'abonder l'opération.

Dépenses Investissement	
2315 – op 0115 Acquisition de Matériel	- 4 872.00 €
2315 – op 0135 Restaurant	+ 4 872.00 €

#### **DELIBERATION 2013-062 Plan d'eau : achat de poissons**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une trop grande quantité de poissons-chats se trouve dans le plan d'eau. Il est nécessaire d'effectuer un lâché d'autres poissons afin d'éradiquer l'espèce. Après avis des associations et pisciculteurs, il semblerait que le black-bass soit un bon prédateur pour les poissons-chats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'effectuer** un lâché de black bass à hauteur de 300€

#### **DELIBERATION 2013-063 Demande de subvention du comité des fêtes**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier du comité des fêtes qui demande une subvention pour l'organisation d'un goûter de l'aveil en novembre afin de réunir tous les enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** une subvention de 200€ au comité des fêtes

#### **DELIBERATION 2013-064 Bail multiservices**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que Mme Martine FLORIMOND, gérante du multiservices, vend le fond de commerce à Mme Isabelle GIRAUD. Il a été

convenu lors du conseil municipal du 29 mai 2013 n°2013-040, que les loyers du logement et du commerce soient maintenus.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'échéance du bail actuel est au 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de reconduire** le bail commercial actuel sous la même forme.
- **de maintenir** les loyers actuels soit 167.22€ HT 200.00€ TTC pour le loyer commercial et 330.55€ pour le loyer du logement T5, ce dernier étant soumis à une revalorisation annuelle selon l'indice de référence des loyers.
- **d'ajouter** au nouveau bail que le loyer commercial se révisera en fonction de l'indice du prix des baux commerciaux.

### Questions diverses

#### Atelier communal :

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que l'atelier communal rue de la Frincardière a été cambriolé dans la nuit du 27 au 28 août. Il a été relevé un préjudice de 900€.

#### Restaurant :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la cessation d'activité de Mme BRALET au 22 août, suite à plusieurs soucis personnels. Elle avait repris le restaurant le 1<sup>er</sup> août..

#### Agents techniques :

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que les contrats en CAE de M. Frédéric FEROUX et Monsieur Eric DRIANT se terminaient respectivement le 28 août et le 18 septembre.

M. James BARKER et M. Jérôme COLLET ont été recrutés au 1<sup>er</sup> et 23 septembre à hauteur de 22h par semaine pour 14 mois. Ils sont pris en charge par le Conseil Général à 90%. Une formation pour le CACES est à étudier.

#### Voirie du lotissement :

L'appel d'offre pour la consultation des entreprises a été terminé le 6 septembre.

L'ouverture des plis s'est effectuée le 16 septembre. Deux entreprises ont répondu, l'entreprise ARLAUD IRRIBAREN pour un montant de 44 394.54€ HT, sans historique des références depuis 2010, avec possibilité de commencer les travaux en octobre 2013 ; et l'entreprise STPR pour un montant de 42 452.00€ HT avec possibilité de commencer les travaux en avril 2014.

#### Salle polyvalente :

Les plans de la rénovation de la salle ont été revus. Elle porte sur une capacité de 160 personnes avec un accès aux toilettes et à la cuisine pour les deux salles. Un enrochement sur la façade arrière est prévu selon l'expertise suite au sinistre de la sécheresse.

#### Projets 2014 :

Afin de prévoir l'investissement pour l'année 2014, des devis ont été demandés pour la réfection du toit et le changement des fenêtres et de la porte à l'ancienne cantine, pour la toiture de la petite grange de la cure, pour le chevron de l'église.

Il faut voir pour les panneaux routiers pour la route de Viviers, et le parapet du pont de la Tangüe.